

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2021

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4398)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL156

présenté par
M. Wasserman

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer les références :

« , l'article 122-9 du code pénal et l'article L. 911-1-1 du code de justice administrative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination :

- l'insertion proposée à l'article L. 911-1-1 du CJA par l'article 10 de la proposition de loi permet le renvoi au nouvel article 10-1 de la proposition de loi, auquel renvoie également l'article 6-1 ;

- la modification proposée par l'amendement CL149, à l'article 5 de la proposition de loi, introduit une référence aux facilitateurs dans l'article 122-9 du code pénal.